

Vingt et une questions sur les moyens de relever le défi de l'adaptation aux changements de l'environnement planétaire

Les préparatifs laborieux du Sommet de Johannesburg montrent les difficultés de la négociation entre les États, d'un côté, et l'effervescence des autres acteurs et leurs attentes de l'autre. Le succès de la négociation dépendra de la qualité de leurs échanges. La communauté des pays de langue française peut jouer un rôle de trait d'union entre les pays, entre les groupes. Le développement durable ne se limite pas à la seule problématique de l'environnement mais comporte des aspects économiques, sociaux et surtout culturels dont l'espace francophone, dans ses composantes gouvernementales et non gouvernementales, doit se saisir pour apporter une contribution originale au niveau international.

Après avoir brossé un rapide état des lieux, cet article pose 21 questions qui portent sur les moyens de relever les enjeux des changements de l'environnement planétaire et le défi du développement durable. Certaines questions sont générales, d'autres interpellent directement la communauté francophone

Participer au débat mondial

Pour éviter que le succès apparent du concept de développement durable ne conduise à le vider de son sens, il faut le replacer dans un contexte historique et mondial. Historique, car entre le début des années 1970, qui voyaient se dérouler le débat sur la croissance dans les travaux du Club de Rome ou la Conférence des Nations Unies sur l'Homme et l'Environnement, à Stockholm en 1972, et les années 1980 qui aboutiront au rapport Brundtland en 1987 et à la Conférence de Rio en 1992, la vision de l'environnement et des solutions à ses problèmes a profondément évolué. Comme les approches sectorielles, de traitement en « bout du tuyau », deviennent trop coûteuses dans les pays du Nord, il s'avère maintenant nécessaire d'intégrer l'environnement dès la conception des procédés, au cœur même des choix de développement économique.

À l'échelle mondiale, les pays du Sud s'inquiètent de voir des contraintes environnementales, en matière de climat et de biodiversité notamment, les empêcher de se développer. D'où le concept négocié de développement durable qui prétend réconcilier ce qui était jusque-là opposé : le développement et l'environnement, dans un contexte où l'équité prend une part importante. Selon cette



Christian Brodhag

Christian Brodhag est Directeur de recherche à l'École nationale supérieure des Mines de Saint-Étienne et Président d'Agora 21.

conception, le développement dépend de l'environnement, où il puise ses ressources et qu'il peut mettre en péril par ses pollutions.

C'est pourquoi il faut rappeler, dans sa version complète, la définition du développement durable proposée par la Commission Brundtland: *Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion: le concept de besoin, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.* [Brundtland, 1987]

Ce concept a été inscrit dans la politique internationale lors du Sommet de la planète Terre, à Rio de Janeiro en 1992, avec l'adoption des principes de la Déclaration de Rio et du programme Action 21 (ou Agenda 21) [CNUED, 1992]. Dix ans après, la Conférence mondiale pour le développement durable de Johannesburg portera sur les régulations environnementales et sociales dans le contexte de la libéralisation économique menée par l'OMC. Le débat devrait porter sur les institutions et l'équilibre entre la gouvernance de l'environnement et celles du marché et de l'aide au développement (incarné par Doha et Monterrey), et sur les principes qui fondent les relations internationales avec des approches complémentaires, selon l'importance donnée aux mécanismes juridiques ou économiques:

- Certains posent le problème en termes d'établissement de nouveaux droits: à l'eau, à l'alimentation, au logement ou à l'information [Limoges, 2001; Aarhus, 1998];
- D'autres, sous l'angle de la gestion de biens publics mondiaux: lutte contre les maladies contagieuses, défense de l'environnement, stabilité financière et connaissance au service du développement, selon la liste proposée en préalable au débat de Monterrey [CIFD, 2002], à laquelle la Francophonie devrait ajouter la diversité linguistique et culturelle;

- Des initiatives impliquant le secteur privé pour fournir les biens essentiels [CF SMDD, 2002] ou pour mettre en place des procédures de management du développement durable pour les entreprises [AFNOR, 2002].

Ces débats interpellent profondément les valeurs et les approches culturelles.

Questions liées à la participation francophone au débat international

1. La notion de développement durable est-elle bien comprise de la Francophonie dans l'ensemble de ses dimensions, ou reste-t-elle limitée à l'unique aspect environnemental?
2. Les débats du développement durable imprègnent-ils suffisamment le plus haut niveau politique des institutions francophones, comme le Sommet des chefs d'État, et les priorités des organes de l'OIF? Comment la communauté francophone peut-elle contribuer à faciliter le débat international?
3. Inversement, comment la communauté francophone peut-elle faire un apport original au débat mondial sur le développement durable, notamment sur le périmètre des droits nouveaux, des biens publics et des institutions?
4. Comment organiser l'accès à l'information et faciliter la participation des pays francophones aux débats internationaux, compte tenu de la domination de la langue anglaise?

Comment mettre en œuvre le développement durable?

Il y a maintenant un large consensus sur l'opportunité de faire reposer le développement durable sur quatre piliers: l'économie, le social, l'environnement et la gouvernance. Alors que les politiques et les programmes sont en général sectoriels, le développement durable implique une intégration de ces champs en amont de toute décision. Pour mettre en œuvre ce principe, les Nations Unies ont proposé différentes orientations tant au niveau national qu'au niveau local.

- Les gouvernements devraient adopter une *stratégie nationale de développement durable*, réunissant dans un ensemble cohérent les différents plans et politiques sectoriels. Élaborée avec la participation la plus large possible, cette stratégie devrait s'appuyer sur une évaluation détaillée de la situation et des tendances actuelles (Agenda 21 §8.1) [CNUED, 1992].
- Les collectivités locales devraient mettre en place des *Agendas 21 locaux*, mécanismes de consultation de la population pour parvenir à un consensus sur un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité, et la communauté internationale devrait développer la *coopération technique entre les collectivités locales* (Agenda 21 §28.2).

Les États membres devraient employer des *indicateurs de développement durable* dans leurs processus de prise de décisions et leurs programmes de planification. De tels indicateurs devraient être fondés sur une comptabilité écologique et économique intégrée, reposant sur une collecte des données écologiques, économiques et sociales (Agenda 21 §8.44). Mais les États ne sont pas les seuls concernés. Le document d'Action 21 (§40.4) recommande en effet d'élaborer des indicateurs du développement durable afin qu'ils constituent une base utile pour la prise de décisions à tous les niveaux et contribuent à la durabilité autorégulatrice des systèmes intégrés de l'environnement et du développement.

- Il faut encourager la mise en place de mécanismes *d'établissement de réseaux* et de coordination entre les nombreuses parties prenantes pour le *partage de données d'expérience* et d'information sur les projets de développement durable (Agenda 21 §40.24).

Depuis la rédaction du document d'Action 21, il y a dix ans, ces différentes propositions ont été précisées et mises en œuvre avec plus ou moins de succès. Il est temps d'évaluer les réalisations, d'identifier les expériences exemplaires et les

obstacles rencontrés, et de considérer pour cela l'apport de la coopération francophone.

Des « profils pays » ont été élaborés par les Nations Unies en s'appuyant sur les questionnaires remplis par les pays pour chaque session annuelle de la Commission du développement durable des Nations Unies. Une synthèse a été établie afin d'illustrer la contribution des pays francophones au développement durable¹.

Différents réseaux de villes se sont mobilisés pour les échanges d'expériences sur la mise en œuvre des Agendas 21 locaux, d'autres se sont constitués spécifiquement. L'objectif de la réalisation de ces Agendas 21 locaux en 1996 est loin d'avoir été atteint, car les villes ayant adopté un Agenda 21 local qui intègre réellement les stratégies économiques, sociales et environnementales ont rencontré des obstacles forts : la difficulté de positionner l'environnement sur le plan stratégique dans les décisions ; la difficulté pour les élus et les administrations de mettre en place des processus réellement concertatifs ; la difficulté d'intégrer l'information, notamment les indicateurs de développement durable, dans le processus de décision. Une difficulté spécifique a trait à l'usage quasi exclusif de la langue anglaise dans ces réseaux internationaux.

Après un premier exercice qui avait permis de tester la première batterie d'indicateurs du développement durable², en 2000, les Nations Unies ont finalement retenu 58 indicateurs de développement durable : 19 dans le domaine social (équité, santé, éducation, logement, sécurité, population) ; 19 pour l'environnement (atmosphère, terre, océan, mers et zones côtières, eau douce, biodiversité) ; 6 pour les institutions (structure et capacité institutionnelle) ; 14 pour l'économie (structure économique, modes de production et de consommation) [UNSD, 2000]. Ces indicateurs semblent peu utilisés pour la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable, et rares sont les Agendas 21 locaux qui ont développé des systèmes d'indicateurs.

1. Disponible sur le portail <http://www.sommetjohannesburg.org>, contact Aissatou Thioubou <thioubou@simade.emse.fr>

2. Exercice pour lequel notamment la France et la Tunisie ont coopéré conjointement.

Questions liées à la mise en œuvre du développement durable

5. Comment fonder le développement durable : des principes éthiques, de nouveaux droits, de nouveaux mécanismes financiers, de nouvelles institutions ?
6. Quels sont les obstacles rencontrés et les expériences exemplaires menées par les pays francophones pour l'élaboration des stratégies nationales ?
7. Comment aider à la mise en place des procédures d'Agendas 21 locaux ? Quels mécanismes, quels processus et quels systèmes d'information utiliser, implanter ?
8. Quel est l'usage des indicateurs de développement durable dans les pays francophones et quels sont les obstacles à leur application ?
9. Quels sont les problèmes auxquels se butent la collecte de l'information de base, sa maintenance et le statut de bien public de cette information ?
10. Une fois renseignés, comment utiliser les indicateurs dans la prise de décision : leur présentation et leur mise en forme ?
11. Comment développer les coopérations francophones sur ces thèmes, aux niveaux multilatéral, bilatéral mais aussi de la coopération décentralisée ?

La mise en œuvre du développement durable repose sur une volonté partagée, qui doit nécessairement s'appuyer sur un diagnostic et une combinaison de connaissances et de choix éthiques.

Mais la multiplication du nombre des indicateurs et la complexité des procédures risquent de cacher l'enjeu fondamental du développement durable : la capacité de charge de la planète pour réorienter le développement, les technologies et l'organisation sociale. La mise en œuvre du développement durable repose sur une volonté partagée, qui doit nécessairement s'appuyer sur un diagnostic et une combinaison de connaissances et de choix éthiques.

La contribution de la connaissance pour le développement durable³

La capacité de l'environnement à supporter le développement est limitée, et le développement doit tenir compte de la capacité de charge des milieux. La hauteur de l'exigence est souvent oubliée au profit de discours se limitant aux bonnes intentions.

Bert Bolin, le premier président du GIEC⁴ [cité in YPERSELE, 1998], recommandait la stabilisation le plus tôt possible de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Pour cela, il faudrait réduire de moitié les émissions actuelles, soit passer de 1 tonne de carbone rejetée par habitant à 500 kg. L'Amérique latine et la Chine sont à peu près à ce niveau, le reste de l'Asie et l'Afrique sont à la moitié, mais les Européens atteignent 4 fois ce niveau, et les Américains du Nord, 11 fois. Le Protocole de Kyoto, qui ne prévoyait qu'une diminution de 5 %, apparaît déjà comme inaccessible, en raison tant du retrait des États-Unis que de la difficulté des pays développés à intégrer réellement cette contrainte dans leurs stratégies de développement et des autres pays à trouver les financements dans les domaines des technologies et du renforcement des capacités.

On a calculé la surface terrestre ou marine biologiquement productive nécessaire pour produire les ressources consommées et pour absorber les déchets résultant de cette consommation. Cet indicateur, appelé empreinte écologique, croît à un rythme de 2,5 %, dans un monde dont la surface est, bien entendu, limitée. Cette croissance se fait au détriment des espaces naturels qui assurent la reproduction de la vie et les équilibres naturels, ce qui explique l'érosion de la biodiversité de 1 % par an. Selon certains experts, le seuil tolérable, voisin de 2,1 ha par personne, aurait été dépassé dès les années 1970. Or, un Américain moyen consomme 6 fois cette surface, un Européen, 3 fois et la moitié des peuples de la planète sont au-dessous de ce seuil [WWF, 2000].

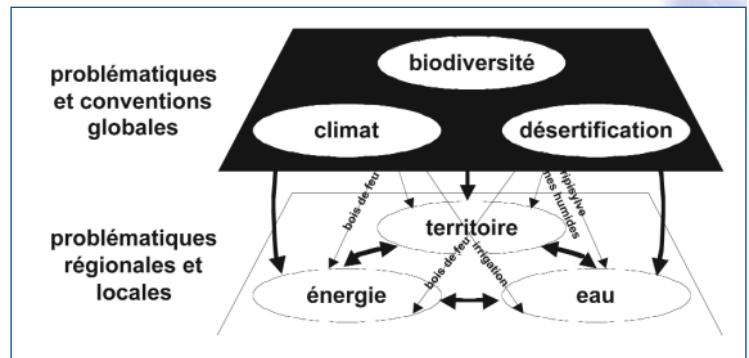
3. Voir dans cette édition : Christian Brodhag, « L'information d'aide à la décision pour le développement durable ».

4. Groupe Interministériel des Experts sur les Changements Climatiques (IPCC en anglais).

Le développement durable doit donc être moins tributaire des ressources limitées de la planète et plus en harmonie avec sa capacité de charge (Agenda 21 §4.11). Ce sont ces considérations qui ont conduit la Commission du développement durable des Nations Unies à croire qu'il faudrait diminuer, dans les pays développés, les émissions de polluants et les consommations d'énergie d'un facteur 4 dans les 20 prochaines années et d'un facteur 10 à l'horizon de 50 ans [AG ONU, 1997]. Cet objectif ne peut être atteint que par une évolution profonde des technologies et de l'organisation sociale.

Cette problématique implique un diagnostic scientifique correct, le transfert de ce diagnostic à la société et aux décideurs et enfin le financement et la mise en œuvre de solutions : processus politiques, comme les Agendas 21 locaux, ou techniques (énergie, eau, etc.). Certaines questions font l'objet de conventions internationales et d'autres, non, mais l'ensemble des problématiques sont liées. La gestion des puits de carbone dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques a une interaction forte avec la biodiversité, voire la lutte contre la désertification. Cette intégration pose des problèmes scientifiques autant qu'institutionnels (relations entre les conventions internationales).

Il est en effet difficile d'établir des diagnostics croisés sur des questions qui appartiennent à des disciplines différentes. La figure ci-contre illustre cette difficulté. À l'échelle mondiale, les problèmes perçus sont ceux des conventions (diversité biologique, climat et désertification), mais au niveau local on perçoit ces problèmes sous l'angle de la gestion des ressources : territoire et gestion des terres, énergie, eau... Ces problèmes sont inévitablement, aujourd'hui, à l'ordre du jour international, notamment les problèmes d'énergie et d'eau, qui sont imparfaitement couverts par les institutions et les mécanismes de financement. Pour une problématique comme l'eau, qui est essentielle pour la majorité des populations de la planète et doit faire l'objet de politiques plus locales, certains proposent la mise en place d'une



convention⁵. Est-ce la seule solution? Et surtout comment aborder ces problèmes de façon intégrée?

Sur un plan sectoriel, les pays francophones sont particulièrement préoccupés par les processus de désertification. En faire une priorité est d'autant plus nécessaire que la Convention sur la lutte contre la désertification ne fait pas l'objet d'une attention et de mécanismes de financement équivalents à ceux qui accompagnent, par exemple, les conventions sur la diversité biologique et les changements climatiques. Il faut certes insister sur les efforts nécessaires des pays industrialisés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais il ne faut pas oublier que les effets les plus dramatiques se produisent dans les zones arides, semi-arides, insulaires, c'est-à-dire en général dans des pays du Sud en développement. Le financement des mesures d'adaptation en est donc aussi prioritaire pour cette raison.



La pêche au Niger.
Photo: Jean Burton

5. Initiative soutenue par: le Secrétariat international de l'eau, <http://www.i-s-w.org/>; l'ALMAE, <http://www.almaeau.org>; Green Cross International: <http://www.gci.ch/> et le Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, <http://www.wsscc.org>

Liens entre les problématiques

La gestion de ces problématiques pose à la fois des problèmes scientifiques, pour élaborer les diagnostics, et institutionnels, depuis le niveau mondial, avec les conventions, jusqu'aux stratégies intégrées localement.

Le défaut de coordination persistant entre les conventions induit des contraintes dans la mise en œuvre des politiques sur le terrain :

- Elles ne permettent pas les synergies entre les actions menées et les programmes d'appui ;
- Elles ont induit des obligations en matière de collecte d'informations et de rédaction de rapports qui sont des charges pour les pays.

Cette coordination est nécessaire dans un domaine comme l'information. L'obligation faite aux pays de collecter des informations pour chacune des conventions internationales pourrait avec intérêt renforcer les systèmes d'observation et d'information locaux. L'information traitée et mise en forme doit être intégrée dans le système de décision aux niveaux nationaux et locaux et largement diffusée dans les populations par la sensibilisation et l'éducation. Elle devrait être encadrée dans un système conventionnel qui garantisse l'accès à l'information [Aarhus, 1998].

Une mise en cohérence de ces demandes et des principes économiques et juridiques d'accès à l'information est nécessaire pour contribuer à doter les pays des *systèmes d'information de base* (cartes, images) susceptibles d'aider à la prise de décisions à tous les niveaux. Par ailleurs, de nombreuses données portant sur les pays du Sud sont stockées dans les pays du Nord, et des informations (notamment satellitaires) ont un coût élevé qui empêche d'y avoir accès.

Cette problématique de l'information doit aller jusqu'à la sensibilisation et à l'éducation en utilisant tous les moyens, comme la radio rurale, qui couvre un territoire plus large que les autres médias et dans les langues locales, ce qui assurera un meilleur respect de la diversité culturelle.

Sur le plan de la sensibilisation, un réseau francophone d'éducation à l'environnement est en plein développement (Planet'ERE⁶). Il convient sans doute de mieux le coordonner avec les stratégies de développement durable internationales et nationales et avec les activités scientifiques.

Questions liées au diagnostic et à la sensibilisation

12. Le développement des capacités sur l'identification des facteurs critiques et les relations entre les problèmes doivent reposer sur des réseaux scientifiques. Les pays francophones sont-ils suffisamment intégrés dans ces réseaux qui travaillent principalement en langue anglaise ?
13. Comment mettre sur pied des observatoires assurant diagnostic et transfert de l'information, comme l'initiative française d'observatoire des changements climatiques qui devrait affiner le diagnostic et permettre l'observation des premiers changements (zones insulaires, zones arides) ?
14. Quels sont les cadres les plus souhaitables pour réguler les problèmes qui ne font pas encore l'objet de conventions, comme l'énergie et l'eau ?
15. Comment organiser les relations entre les conventions pour qu'elles aboutissent à une synergie entre les politiques menées sur le terrain ?
16. Comment faire en sorte que les informations collectées pour les conventions, et grâce aux systèmes d'observation planétaires (satellites), s'intègrent dans les systèmes d'information utilisés dans les processus de décision ?
17. Comment mieux articuler le réseau francophone d'éducation à l'environnement en amont avec la communauté scientifique et ses diagnostics, et en aval avec la mise en œuvre des politiques (culture scientifique et technique, mise en œuvre des Agendas 21 locaux) ?

6. Après une première édition québécoise, le second forum international francophone Planet'ERE a été organisé par le Collectif français pour l'éducation à l'environnement à l'UNESCO, à Paris, du 21 au 23 novembre 2001, <http://www.educ-envir.org/cfee>

Les changements du climat, l'augmentation des risques de catastrophes, la fragilisation des espaces porteurs de biodiversité nous obligent à nous interroger sur l'adaptation de nos stratégies de développement. Quels exemples apparaissent les plus porteurs pour favoriser cette adaptation? La mise en œuvre et la diffusion des technologies et des bonnes pratiques ou la prise en compte du diagnostic dans la prise de décision nécessitent de nouvelles approches. Ce champ ne se limite pas à la technologie, mais considère aussi l'ingénierie sociale, le «génie des procédures» au même niveau que le génie des procédés, et le génie écologique. Les solutions doivent s'appuyer sur la combinaison de différentes disciplines scientifiques à de nouvelles pratiques interdisciplinaires.

On considère souvent les bonnes pratiques comme un moyen de faire progresser, par l'exemple vers le développement durable. Par «bonnes pratiques», on entend un ensemble de conditions de mise en œuvre de projets pour lesquels on optimise les enjeux patrimoniaux, sociaux et économiques, leur compatibilité, leurs poids respectifs et leur pérennité. Il est indispensable de partir de projets concrets qui se réclament du développement durable pour en analyser les enjeux et les objectifs environnementaux, économiques et sociaux, et de décrire la cohérence du projet par rapport au contexte sociopolitique.

Il existe de nombreuses bases de données d'études de cas, dont l'accumulation ne garantit pas la qualité. Il convient de les évaluer selon différents critères:

- Cohérence de l'opération avec les enjeux stratégiques du territoire ou de l'organisation, et prise en compte, de façon intégrée, des trois pôles, économique, social et environnemental;
- Gouvernance: processus de concertation, d'implication de parties intéressées et d'évaluation;

- Transférabilité: l'expérience est-elle susceptible d'être transférée, et à quelles conditions?
- Viabilité à long terme, par rapport au passé ou estimée dans le futur;
- Prise en compte de facteurs critiques, liés à un patrimoine naturel ou culturel critique, au principe de précaution, ou autres critères d'exception.

La constitution d'une banque de bonnes pratiques est en cours au sein de la Francophonie⁷.

Il convient aussi de penser l'organisation du transfert des bonnes pratiques, notamment par le biais de centres de ressources permettant l'accompagnement des initiatives sur le terrain.

Questions liées à la diffusion des pratiques de développement durable

18. Comment mettre en place des réseaux transdisciplinaires capables d'accompagner les projets (recherche-action) ?
19. Comment maintenir des bases de données de bonnes pratiques ainsi que les conditions de leur diffusion et de leur transfert par le biais de centres de ressources proches des utilisateurs ?

Sur ces questions, l'information est un élément essentiel. Différents projets visent à développer des réseaux (RESIDD, liste de diffusion Médiaterre), à donner accès aux débats internationaux (Bulletin des Négociations de la Terre, Objectif Terre), à mettre en place des sites Internet (RESIDD), etc.

7. Pour faciliter la présentation sur le site <http://www.sommetjohannesburg.org/> ainsi que la rédaction des cas qui seront ensuite publiés, un plan de fiche type est proposé et disponible à l'adresse: <http://www.sommetjohannesburg.org/initiatives/frame-bp.html>. Il se rapproche du format des documents publiés par les Nations Unies. Les contributions peuvent être spontanées ou faites par l'intermédiaire d'organismes ou d'associations qui en assurent l'évaluation. Responsable de la collecte: Mlle Aissatou THIOUBOU: thioubou@simade.emse.fr.

Questions liées aux systèmes d'information pour la décision

20. Comment les systèmes actuels d'information en langue française notamment sur Internet sont-ils appréciés? Utilisés? Quelles améliorations sont nécessaires, notamment pour assurer une couverture géographique et thématique plus complète?
21. Comment assurer le fonctionnement et le financement pérenne de systèmes d'information au service de l'ensemble de la communauté des pays de langue française: administration et pouvoirs publics, scientifiques, associations et secteur économique?

Une version de ce texte a été présentée lors de l'atelier *L'adaptation aux changements de l'environnement planétaire: les défis et les moyens, qui s'est tenu à Dakar, du 11 au 13 mars 2002 lors du colloque Francophonie et Développement durable. Le texte initial a été complété par certains éléments de la déclaration finale de l'atelier.* 🌿

Bibliographie

- AARHUS (1998), *Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement*, Aarhus: <http://www.agora21.org/aarhus/index.html>.
- AG ONU (1997), *Rapport du Comité ad hoc plénier de la dix-neuvième session extraordinaire*, Assemblée générale, 27 juin 1997, Point 8 de l'ordre du jour: 28.f. Examen et évaluation d'ensemble de la mise en œuvre d'Action 21, Modification des modes de consommation et de production.
- BRUNDTLAND (1987), *Notre Avenir à tous*, Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland), Les Éditions du Fleuve, 1989, traduction française de *Our Common Future* paru en 1987.
- CIFD (2002), Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement, Reprise de la troisième session 15-19 octobre 2001 Point 3 de l'ordre du jour, Résultats escomptés de la Conférence internationale sur le financement du développement, Projet de conclusions et décisions établi par le Facilitateur, <http://www.un.org/french/esa/ffd/docs/aac25725f.pdf>.
- CNUED (1992), *Action 21 (ou Agenda 21)*, Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED). Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement – New York: Nations Unies, 1993; <http://www.agora21.org/institutions.html>.
- SAINT-ÉTIENNE (1999), Déclaration adoptée lors de l'*Université d'Été Francophone sur le développement durable et les systèmes d'information*, à Saint-Étienne, du 5 au 9 juillet 1999: <http://www.agora21.org/univ-ete-fr/declaration-st-etienne.html>.
- LIMOGES (2001), Déclaration de Limoges II, Réunion mondiale des juristes et associations de droit de l'environnement, Rio + 10, 9 et 10 novembre 2001, Université de Limoges et Centre international de droit comparé de l'environnement; <http://www.agora21.org/cidce/dec-limoges.html>.
- UNSD (2000), Report of the Consultative Group to Identify Themes and Core Indicators of Sustainable Development, New York, du 6 au 9 mars 2000, United Nations Division of Sustainable Development.
- WWF (2000), WWF, *Living Planet Report 2000*, <http://www.panda.org/livingplanet/lpr00/>.
- YPERSELE (1998), *La contrainte climatique et le Protocole de Kyoto*, Van YPERSELE Jean-Pascal, Symposium du Conseil fédéral belge du développement durable, 19 mai 1998, <http://www.belspo.be/frdocfdd/fr/pubfr/>.
- CF SMDD (2002), Projet de « Déclaration de Johannesburg pour la garantie d'accès aux services essentiels » du Groupe de travail n° 5 du Comité français pour le sommet mondial du développement durable de Johannesburg 2002.
- AFNOR (2002), *Conseils pour la prise en compte des objectifs de développement durable dans un système de management et pour l'amélioration continue de la performance globale de l'entreprise*, SD 21 000, juin 2002, www.afnor.fr.

Déclaration du Millénaire

Résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU

8^e séance plénière – 8 septembre 2000

Valeurs et principes

- **La liberté.** *Les hommes et les femmes ont le droit de vivre et d'élever leurs enfants dans la dignité, à l'abri de la faim et sans craindre la violence, l'oppression ou l'injustice. C'est un mode de gouvernance démocratique des affaires publiques, fondé sur la volonté et la participation des populations, qui permet le mieux de garantir ces droits.*
- **L'égalité.** *Aucune personne, aucune nation ne doit être privée des bienfaits du développement. L'égalité des droits et des chances des femmes et des hommes doit être assurée.*
- **La solidarité.** *Les problèmes mondiaux doivent être gérés multilatéralement et de telle façon que les coûts et les charges soient justement répartis conformément aux principes fondamentaux de l'équité et de la justice sociale. Ceux qui souffrent ou qui sont particulièrement défavorisés méritent une aide de la part des privilégiés.*
- **La tolérance.** *Les êtres humains doivent se respecter mutuellement dans toute la diversité de leurs croyances, de leurs cultures et de leurs langues. Les différences qui existent au sein des sociétés et entre les sociétés ne devraient pas être redoutées ni réprimées, mais vénérées en tant que bien précieux de l'humanité. Il faudrait promouvoir activement une culture de paix et le dialogue entre toutes les civilisations.*
- **Le respect de la nature.** *Il convient de faire preuve de prudence dans la gestion de toutes les espèces vivantes et de toutes les ressources naturelles, conformément aux préceptes du développement durable. C'est à cette condition que les richesses incommensurables que la nature nous offre pourront être préservées et léguées à nos descendants. Les modes de production et de consommation qui ne sont pas viables à l'heure actuelle doivent être modifiés, dans l'intérêt de notre bien-être futur et dans celui de nos descendants.*
- **Le partage des responsabilités.** *La responsabilité de la gestion, à l'échelle mondiale, du développement économique et social, ainsi que des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, doit être partagée entre toutes les nations du monde et devrait être exercée dans un cadre multilatéral. Étant l'organisation la plus universelle et la plus représentative qui existe dans le monde, l'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer à cet égard.*

OBJECTIFS POUR TRADUIRE CES VALEURS COMMUNES EN ACTES

Paix, sécurité et désarmement

Développement et élimination de la pauvreté

Protéger notre environnement commun

Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance

Protéger les groupes vulnérables

Répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique

Renforcer l'Organisation des Nations Unies